

De : [Lucie Martin](#) pour le compte de [Patrick Dubé](#)
À : [Rioux, Me Marie-Claude](#)
Cc : [Président du CT](#)
Objet : Lettre du secrétaire du Conseil du trésor - effectifs 2025-2025
Date : mardi 22 avril 2025 13:21:19
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Let-Rioux_CFP_credits_25-26_SignéSecrétaire_20250422.pdf](#)

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens ni n'ouvrez les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.



Madame,

Veillez trouver ci-joint une lettre du secrétaire du Conseil du trésor, M. Patrick Dubé, à votre attention.

Je vous remercie.



Lucie Martin

Adjointe administrative du secrétaire du Conseil du trésor

Lucie.martin@sct.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-643-0875, poste 4011

Cellulaire : 418-554-2021

875, Grande Allée Est
Secteur 100, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5R8



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



PAR COURRIEL

Québec, le 22 avril 2025

Madame Marie-Claude Rioux
Présidente
Commission de la fonction publique
800, place d'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
marie-claude.rioux@cfp.gouv.qc.ca

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 3 avril 2025 concernant le budget et les effectifs de la Commission de la fonction publique (CFP) pour l'année financière 2025-2026.

Vous y faites notamment référence à ma lettre du 19 décembre 2024 dans laquelle je vous informais que le budget préliminaire de la CFP serait de 6,3 M\$ pour l'exercice financier 2025-2026 ainsi qu'à
qui fixait son niveau initial d'effectif à 43 ETC pour l'année 2025-2026.

En lien avec la communication de décembre dernier, il importe de préciser que le budget de dépenses pour l'exercice financier 2025-2026 n'est définitif qu'au moment où il est adopté par l'Assemblée nationale. Par ailleurs, afin d'assurer la confidentialité des mesures annoncées lors du discours sur le budget, les enveloppes budgétaires préliminaires n'incluaient pas les économies escomptées dans le cadre du chantier de l'examen des dépenses.

Pour ce qui est de _____, il y a lieu de souligner que _____ est venue fixer le niveau initial des effectifs pour l'année 2025-2026 sans tenir compte des mesures annoncées lors du discours sur le budget. Comme à chaque année, le niveau définitif pour l'année 2025-2026 sera fixé par le Conseil du trésor dans les prochaines semaines.

... 2

À la lumière de ce qui précède et sous réserve de l'adoption des crédits, le budget de la CFP est fixé à 5 313 k\$ pour l'exercice financier 2025-2026. Ce budget prend en considération une réduction de 7 ETC, représentant un montant de 770 k\$, appliquée dans le cadre de l'examen des dépenses. Cet ajustement s'appuie notamment sur l'historique de sous-consommation de 9 à 10 ETC annuellement de la CFP au cours des trois derniers exercices financiers.

Ainsi, l'ajustement à la baisse apporté en 2025-2026 permet tout de même à la CFP de disposer de deux ETC de plus que la consommation historique observée au cours des dernières années.

Enfin, les changements apportés à la Loi sur la fonction publique en 2021 ont eu un impact significatif sur le nombre de recours au tribunal et des demandes d'enquête à la CFP. Dans ce contexte, il revient à la CFP, à l'intérieur du budget qui lui est consenti, de revoir et d'optimiser ses façons de faire.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,



Patrick Dubé

c. c. M^{me} Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration publique et
présidente du Conseil du trésor